

## "Il reste encore du travail à faire sur la question de la pénibilité dans le projet de réforme des retraites"



© REA

*A la veille de la journée de mobilisation des syndicats contre la réforme des retraites, **Pierre Méhaignerie, Président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale** défend le texte du gouvernement. L'ancien ministre de la justice souligne toutefois que certaines améliorations doivent encore être apportées.*

### **Capital.fr : Face à la mobilisation des syndicats, le gouvernement ne sera-t-il pas contraint de lâcher du lest sur le dossier des retraites ?**

**Pierre Méhaignerie** : Après le vote de la loi, la France restera le pays européen où la durée d'espérance de vie « à la retraite » est parmi les plus élevés. Dans le même temps, la France restera, et c'est heureux, le pays où le pouvoir d'achat des retraités, sera le plus proche de celui des actifs. Et si les 500 millions d'Européens avaient à choisir leur système de retraite, c'est probablement le système français qui remporterait le plus de suffrages. Je soutiens le projet de loi portant réforme des retraites car cette réforme est nécessaire, elle est raisonnable, elle est progressive. Cette réforme permet de sécuriser notre régime de retraite dans ce qu'il a de plus profond, sa solidarité. Lors de la discussion en juillet du texte en commission des affaires sociales nous l'avons déjà fait évoluer et je compte sur la discussion en séance pour améliorer et approfondir certains points. La situation économique, les déficits de nos régimes de retraites et la dette de l'Etat imposent aussi de mener à bien cette réforme.

### **Capital.fr : Le gouvernement est particulièrement attendu sur la question de la pénibilité...**

**Pierre Méhaignerie** : Il reste, en effet, du travail à faire sur cette question et j'ai proposé une réponse complémentaire à celles qui figurent déjà dans le projet de loi. Mais je tiens à le réaffirmer, il n'y aura pas de mesures collectives, ni d'accord sur des métiers spécifiques. Cela reviendrait à recréer des régimes spéciaux. Il faut aborder cette question de façon individuelle, pour chaque salarié. J'ai déposé un amendement dont l'objectif principal est de favoriser la négociation collective sur la pénibilité. Ainsi

un accord collectif de branche pourrait créer un dispositif d'allégement ou de compensation de la charge de travail des salariés occupés à des travaux pénibles. Cela pourrait prendre la forme d'un temps partiel, d'une mission de tutorat, de l'attribution supplémentaire de jours de repos ou à titre exceptionnel d'une cessation anticipée d'activité. Pour financer ce dispositif, je propose la création d'un fonds de mutualisation, qui serait abondé par les entreprises. Au cours du débat je demanderai que ce financement puisse être pris en charge également par l'Etat ou l'UNEDIC de sorte que la solidarité nationale puisse jouer

**Capital.fr : Les salariés ayant des carrières morcelées seront les plus touchés par le report de la retraite à taux plein à 67 ans. La CFDT demande le maintien à 65 ans. Est-ce réaliste ?**

**Pierre Méhaignerie :** Avant de demander que la retraite à taux plein soit maintenue à 65 ans, il faudrait préciser comment cette mesure sera financée. Pour autant, il est vrai qu'il faut trouver des solutions pour limiter l'impact négatif de ce report de l'âge sur les salariés les plus fragiles.

**Capital.fr : Les syndicats estiment que le financement n'est pas suffisant. Une hausse des cotisations ne rendrait-elle pas la réforme plus juste ?**

**Pierre Méhaignerie :** Augmenter davantage les cotisations pour financer les retraites serait contre-productif pour l'emploi. La hausse des recettes issues de l'impôt pourra être nécessaire mais elle doit plutôt permettre de réduire nos déficits publics, qui menacent à terme la reprise et l'emploi. Pour se faire, je pense qu'il faut raboter les niches fiscales qui permettent aux Français les plus aisés de réduire substantiellement leur impôt sur le revenu.

*Propos recueillis par Frédéric Cazenave*

© **Capital.fr**